

centralistes de ses promoteurs ; c'était néanmoins une idée heureuse que de créer dans le cadre provincial des circonscriptions nationalement homogènes, pour diminuer dans les irritantes questions de langues les surfaces de friction, et concilier ces deux forces également puissantes, la nationalité provinciale ou historique et la nationalité ethnique ou linguistique. Cette création, qui ne s'est rencontrée depuis dans aucune Constitution autrichienne, est la marque vraiment originale du projet parlementaire. Bien qu'elle fût dirigée contre le fédéralisme, il est possible que, en diminuant les occasions de conflit nationaux, elle eût rapproché en Bohême Tchèques et Allemands, et ouvert la voie à une Constitution plus fédéraliste ¹. Celle de Kremsier est incontestablement centraliste par sa base : la présomption de compétence est en faveur de l'empire, les provinces sont affaiblies par l'institution même des cercles ; la loi électorale avantage les villes, en majorité allemandes ². Les fédéralistes, et surtout Rieger, annonçaient l'intention d'en appeler de la commission à la Chambre. Il est probable qu'ils y auraient renoncé, aussi bien qu'ils votèrent en troisième lecture le projet de la commission. L'assemblée se savait menacée de tout côtés : à lutter avec acharnement, les partis n'auraient fait que le jeu de leurs ennemis communs. Tous voulaient aboutir. La Constitution aurait donc sans doute été adoptée. Mais c'est précisément ce que les adversaires du Parlement ne voulaient pas.

Entre le ministère et l'assemblée, les relations n'avaient pas tardé à se gâter. D'avance, la gauche radicale allemande et le gouvernement étaient brouillés. Mais la droite, surtout les Tchèques, qui se flattaient d'avoir, en octobre, prêté à la cour un appui précieux contre la Révolution, s'étaient attendus à en être mieux récompensés. Leur illusion fut vite dissipée : les ministres supportaient le Parlement, comme un mal provisoirement nécessaire,

1. Cela semble être l'opinion de M. Denis, *o. c.*, II, 346. — M. B. Rieger, *O křujském zřízení pro království české*, dans *Osvěta*, 1900, I, 354-5, admet que, sous certaines réserves en faveur du droit égal des deux langues du pays, la division en cercles pourrait aujourd'hui encore être un moyen de diminuer la tension des rapports entre les deux nationalités. Au fond, la division en cercles n'est pas autre chose qu'une forme atténuée, plus modérée et moins provocante, de la division nationale en Bohême, que les Allemands réclament complète, et dans laquelle, en principe et toutes réserves faites sur le détail, ce qui reste des réalistes de Bohême, M. Masaryk et son parti, voient la solution de l'avenir. La création de cercles est actuellement (avril 1904) une des clauses de l'entente qu'on cherche à établir entre les Tchèques et les Allemands en Bohême.

2. Elles étaient en moyenne quatre fois plus représentées que les campagnes. Rieger, *Úst. děj. Rak.*, 36.